

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 479

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 10

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« l'avis du comité central d'entreprise »

les mots :

« son avis ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de la troisième phrase du même alinéa :

« Le comité central d'entreprise est également ... (*le reste sans changement*). »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.